

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

DECISION L.2122-22
2026/LG/00010
AVENANT N°4 - MARCHE N°2023VUR07
CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE - Lot N°2 STIBAT

Monsieur **Serge MOULET**, Maire de la Commune de Villemur-Sur-Tarn ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2194-1 relatif aux cas de modification d'un marché public ;

Vu la délibération n°2023-104 du 16.10.2023 portant l'attribution des marchés de construction d'un groupe scolaire ;

Considérant que la mise en liquidation judiciaire du cotraitant AVCOBOIS a rendu impossible la poursuite de ses prestations dans le cadre du marché ;

Considérant que le mandataire STIBAT a repris les prestations restantes, entraînant une modification de la répartition financière du marché ;

Considérant que, sur le fondement de la délégation de compétences confiée au Maire, au titre de l'article L.2122-22, par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2026, le Maire peut « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

De signer l'avenant n°4 au marché susmentionné avec l'entreprise STIBAT 24 boulevard du Libre-échange – 31650 SAINT-ORENS concernant le LOT N°2 FONDATIONS / GO / CHARPENTE BOIS (Voir annexe)
Cet avenant entrainera des modifications sur la répartition entre les co-traitants sans aucune modification financière du marché initial (voir Annexe).

ARTICLE 2

De modifier le marché du lot N°2 pour la construction du groupe scolaire.

LOT N°2	TITULAIRE	MONTANT initial en € HT	AVENANT N°4 en HT	MONTANT modifié en HT
FONDATIONS/GO	STIBAT	1 390 386.66	5 003.88	1 395 390.24
CHARPENTE BOIS	AVCO BOIS	377 887.44	-5 003.88	372 833.86

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Villemur-Sur-Tarn. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Villemur-Sur-Tarn, le 17 septembre 2026

Le Maire,



Serge MOULET

Délais et voies de recours : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Villemur-sur-Tarn.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 4

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNE DE VILLEMUR SUR TARN
Place Charles Ourgaut 31340 VILLEMUR-SUR-TARN
contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr
05 61 37 61 20
213 105 844 00012

B - Identification du titulaire du marché public

SAS STIBAT
Mr Alban Dunod
24 boulevard du Libre Echange-31650 ST ORENS
stibat@stibat.fr
05 62 57 67 27
333 483 782 00046

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE A VILLEMUR SUR TARN

■ Date de la notification du marché public : 6 Novembre 2023

■ Durée d'exécution du marché public 16 mois.

D - Objet de l'avenant

- ☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à la défaillance du cotraitant AVCOBOIS (mise en liquidation judiciaire le 30/03/26 voir BODACC en pièce jointe), le mandataire du groupement STIBAT réalise les prestations restantes du cotraitant AVCOBOIS créant une incidence sur la répartition financière du marché

- ☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

Rappel du montant du marché avenants 1-2-3 inclus

1 768 274,10 €HT

Répartition 1 390 386,66 €HT STIBAT et 377 887,44 €HT AVCOBOIS

Montant du marché inchangé

Nouvelle répartition

1 395 390,24 €HT STIBAT et 372 883,86 €HT AVCOBOIS

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Albin DOND  SOCIÉTÉ DE TRAVAUX ET D'INGÉNIERIE DU BÂTIMENT 24 bd du Libre Échange 31650 SAINT ORENS ① 05 62 57 67 27 - FAX 05 61 24 41 43	Le 15/09/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)